

## **Interventions de F. Delcombre au conseil municipal du 28 septembre 2017**

POINT 1. MISE A DISPOSITION DE 91 PLACES DE STATIONNEMENT DANS L'ABRI VELOS. — Cet abri vélos a longtemps été désespérément vide et donc vous m'apprenez qu'encore aujourd'hui il n'y a qu'une dizaine d'abonnés pour 91 places. Vous faites état d'un certain nombre de dysfonctionnements, moi j'en vois surtout un, mais il est majeur : c'est l'absence de politique municipale concernant les circulations douces. En vingt-deux ans la ville n'a pas créé un seul mètre de piste cyclable ni procédé à aucun aménagement cyclable. Dire que vous ne pouvez pas faire quand il n'y a pas la place n'est pas une réponse, c'est un choix politique anti-écologique qui est fait, quand il n'y a pas la place on peut faire le choix de supprimer des espaces pour les voitures, Paris et de nombreuses villes l'ont fait. Voter pour cette délibération serait cautionner cette absence de politique en faveur des circulations douces, aussi je m'abstiendrai.

POINT 5. RESIDENCE MIRABEAU SISE 61 AVENUE DE PARIS. — J'ai déjà eu l'occasion de dire ici qu'inciter les gens à se barricader chez eux en accordant des subventions n'était pas une bonne politique, cela crée une atmosphère anxiogène et n'apporte rien en termes de sécurité. Mais puisque nous examinons la pertinence de subventions à des copropriétés, nous pourrions l'étendre à d'autres critères. Ainsi par exemple la résidence du Parc, qui a engagé d'importants travaux d'isolation thermique, vous a demandé de bénéficier d'exonérations fiscales, ce que vous avez refusé. Cela peut se comprendre parce que cela aurait vraisemblablement été trop lourd pour le budget de la commune, en revanche nous pourrions envisager une participation du même ordre que celle qui va être accordée ici. Si cela représente peu par rapport au montant des travaux, ce serait symboliquement important.